

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017 A 20h30**

Date de la convocation : le 04 avril 2017

Présents : Mmes, Mrs, MOREAU, MOTEL, BOUCHERON-SEGUIN, NOE, BERINGUER, ARMAND , MAINGUY, HUGUENIN, GADEN

Absents : Mmes, Mrs, MARRON (pouvoir à Mme BOUCHERON-SEGUIN), SCIEZ (pouvoir à Mme MOTEL), ANCIOT (pouvoir à M. BERINGUER), DERONNE, DELAFOSSE

Secrétaire de séance : Mme MOTEL

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2017**

Mme GADEN fait part de son étonnement, car ses consignes de vote données sur son pouvoir n'ont pas été respectées, elle souhaitait s'abstenir.

### **TAXES DIRECTES LOCALES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité par 12 voix pour, les taux d'imposition des taxes directes locales, soit un produit fiscal attendu du 190 980 euros.

Précision des taux d'imposition des contributions directes par délibération du conseil municipal à l'unanimité :

Taxe d'habitation :	7,62 %
Taxe foncière propriétés bâties :	23,85 %
Taxe foncière propriétés non bâties :	87,42 %

### **CHOIX DE LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE ET PARTICIPATION PARENTALE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'option n° 2 de la part parentale des transports scolaires auprès de la SNA, soit la prise charge totale ou partielle sans acceptation que les familles fassent l'avance du règlement.

Une convention sera signée entre la commune et l'agglomération SNA. La commune réglera la totalité de la part parentale des transports scolaires, le montant à la charge de la collectivité est de 90 € par élève.

La participation des familles s'élèvera à :

- maternelle et primaire :	30 € par an et par élève
- collège et lycée :	55 € par an et par élève

Les inscriptions et règlement des cartes de transport s'effectueront en Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le coût par carte à la charge des familles.

## TOUR DE TABLE

- 1) info préfecture 52 communes, soit 66 % de la population se sont opposées au transfert de compétence du PLU à la communauté d'agglomération (SNA). La compétence PLU est conservée par la commune.
- 2) Mme Mainguy signale que les véhicules circulent trop vite rue Robert Connan et demande ce qu'il est possible de faire. Le Maire propose de se renseigner sur la procédure pour limiter la vitesse à 30 km.
- 3) Mme Mainguy signale également que l'employé communal se met en situation dangereuse lorsqu'il travaille dans le virage de la route des Andelys. Lors des prochains travaux, des feux en alternat seront loués afin d'assurer sa sécurité.
- 4) Mme Gaden informe qu'une vingtaine de personnes ont participé au nettoyage des « Berges Saines », elle signale qu'il serait utile d'avoir des barques pour nettoyer côté Seine.